



RETOURS D'EXPÉRIENCES



Caractéristiques du site



Aire(s) protégée(s) support(s)

ZSC « Côte Bleue Marine »

Gestionnaire(s)

Syndicat mixte du PMCB

Localisation

Bouches-du-Rhône [PACA].

Périmètres

Site Natura 2000 « Côte Bleue Marine » s'étendant devant le littoral, entre la pointe de Corbières (Marseille) et l'anse des Laurons (Martigues) jusqu'à 6 milles nautiques (18 928 ha).

Concession d'utilisation du domaine public maritime attribuée au PMCB (même emprise sur le littoral, jusqu'à 2 milles nautiques, sur 9 873 ha).

Cantonnements de pêche de Carry-le-Rouet et de Martigues interdits à la pêche sous toutes ses formes par arrêté ministériel et interdits au mouillage et à la plongée par arrêté du Préfet Maritime (295 ha).

Statut foncier

Site intégralement public, propriété de l'Etat (domaine public maritime).



Contact(s)

Marie BRAVO-MONIN
Directrice – PMCB
monin.marie@parcmarincotebleue.fr

Le réseau national « SINAPCE » (Sites INnovants pour des Activités en aires Protégées Compatibles avec les enjeux Ecologiques) valorise, soutient et promeut les démarches développées au sein des aires protégées françaises qui permettent une meilleure compatibilité entre activités humaines et les enjeux de biodiversité à préserver. L'OFB en assure l'animation, en lien avec les têtes de réseaux d'aires protégées. Plus d'informations sur ce dispositif sont disponible ici https://professionnels.ofb.fr/fr/sinapce

NOM DU SITE

Parc Marin de la Côte bleue (PMCB)

Activité(s) concernée(s)

Pêche professionnelle

Principaux enjeux écologiques concernés

Toute la biodiversité sous-marine susceptible d'être affectée par la pêche professionnelle.

En quoi consiste la démarche engagée sur le site ?

Expérimentation d'outils en vue d'une gestion durable et responsable de la pêche professionnelle pratiquée sur le site, en concertation étroite avec les pêcheurs professionnels locaux, via la création de cantonnements de pêche, l'installation de récifs artificiels et une importante activité de suivi, de surveillance et de sensibilisation.

En quoi ce site se distingue-t-il?

- Recul de 40 ans sur un mode de coopération et de coconstruction : La qualité de la gouvernance mise en place par le PMCB avec les pêcheurs professionnels locaux a aussi été reconnue par son intégration au réseau ASPIM (Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne) et par son inscription sur la Liste Verte de l'UICN. C'est un des premiers sites marins au monde ayant obtenu ce dernier label.
- Des objectifs au départ de gestion des ressources de pêche ont induit de nombreux gains en matière de biodiversité et de protection des habitats: L'efficacité des mesures de gestion mises en place par le PMCB sur la biomasse de poissons et leur utilité pour les pêcheurs locaux est aujourd'hui démontrée: la biomasse a été multipliée par 7 au sein des deux cantonnements (zones marines protégées, ZMP) depuis leur création, et 2,5 fois plus de poissons sont pêchés autour de ces deux zones.
- > Les intérêts communs entre pêche et protection bien compris localement

En résumé, le Parc marin de la Côte bleue est une aire marine protégée unique en son genre, qui a réussi à mettre en place une gestion ambitieuse grâce à un important travail de concertation, et ce, bien qu'elle ne bénéficie « que » d'un statut de protection Natura 2000 (intervenu 30 ans après le démarrage de cette expérimentation locale).







A. CONTEXTE DE LA DEMARCHE ENGAGEE SUR LE SITE

1/ Cadre général de l'action

La situation géographique et hydrologique particulière de la Côte bleue, ainsi que la topographie variée de ses fonds marins, en font un territoire très riche en habitats et en espèces sous-marines, dont près d'une soixantaine actuellement menacées ou protégées en France.

Une grande partie des espèces de poissons qui y ont été recensées présentent un intérêt commercial, dont ont appris à profiter les pêcheurs artisanaux de cette région restée relativement bien préservée de l'industrialisation environnante (développement des ports de Fos-sur-Mer et de Marseille).

2/ Précisions relatives à l'activité de pêche professionnelle

Une grande diversité de méthodes de pêche sont employées au sein du Parc marin. La pêche au filet est la plus pratiquée, avec des filets fixes et des trémails. Les chalutiers en provenance de Marseille ou du golfe de Fos fréquentent également la Côte bleue. Très nombreux dans les années 1980 et 1990 (jusqu'à 35 chalutiers dans les Bouches du Rhône), il ne reste plus que quatre unités actives actuellement. La palangre (surtout de fond) et la senne tournante sont aussi pratiquées sur le territoire, ainsi que (plus marginalement) la pêche en plongée bouteille et la pose de pièges (nasses, gireliers, pots à poulpe).

Collectivement, ces différentes techniques de pêche ciblent finalement une grande diversité d'espèces de poissons, ainsi que d'autres organismes marins (crustacés, poulpes, corail, oursins...).

L'activité de pêche professionnelle est plus ou moins strictement réglementée (période, lieu, quotas, caractéristiques du matériel...) selon l'espèce ciblée et la méthode employée.

3/ Précisions sur les enjeux de biodiversité principalement concernés par la recherche de compatibilité

Les espèces présentant un intérêt économique pour la pêche, ainsi que les espèces et habitats à fort enjeu de conservation (herbier de posidonie...) affectées par les autres activités (plongée, mouillage) interdites au sein des ZMP sont potentiellement les premières ciblées par la recherche de compatibilité sur ce site. Néanmoins, les mesures de gestion mises en place bénéficient plus largement à l'ensemble de la biodiversité sous-marine présente sur la zone, qui dépend de ces habitats et de ces espèces et qui peut être indirectement affectée par les mêmes activités humaines.

Les habitats sont jugés en bon état de conservation (état des lieux et cartographie Cartham).

4/ Quel(s) grand(s) type(s) de pression cherche-t-on à éviter ou à réduire par les actions menées ?

D'après la typologie de pressions développée en 2021 par l'OFB dans le cadre de la réalisation de diagnostics territoriaux, sur la base des 5 grandes pressions identifiées dans le rapport mondial de l'IPBES en 2019.

Certaines techniques de pêche (chalut de fond par exemple) peuvent fortement dégrader les écosystèmes des fonds marins.

☑ Changement de gestion et de structure des écosystèmes (fragmentation d'écosystème et dérangement d'espèces)

Exploitation directe des ressources biologiques (prélèvement et mortalité accidentelle)

L'activité de pêche professionnelle repose sur le prélèvement de poissons ou d'autres organismes marins. Selon les méthodes employées et l'intensité de la pratique, elle peut non seulement entraîner





une surexploitation des populations ciblées mais aussi une mortalité accidentelle non négligeable chez diverses espèces (poissons non consommés, oiseaux piscivores...).

La pêche engendre des pollutions physiques particulaires (perte de filets...) et chimiques (carburant, peinture anti-fooling...).

□ Espèces allochtones (espèces exotiques envahissantes, pathogènes, perturbation génétique d'espèces indigènes)

□ Changement climatique (températures, régime de précipitation, régime éolien)

B. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE ENGAGEE SUR LE SITE

1/ Historique de la démarche

Le Parc Marin de la Côte Bleue a été fondé en 1983. C'était au départ un projet de Parc naturel régional marin (équivalent à un Parc naturel régional terrestre). Mais le projet s'est heurté à une impossibilité juridique, et l'association fondée dans un but d'expérimentation entre la Région, le Département et les communes concernées a perduré, forte des premiers résultats obtenus. En 2000, l'association s'est transformée en syndicat mixte avec les mêmes collectivités, tout en continuant d'associer les organisations professionnelles de la pêche. Néanmoins, celles-ci ne contribuent pas au financement des actions. L'objectif fondateur de cette aire protégée particulière était principalement au départ un développement responsable et durable de la pêche professionnelle. Les actions développées au cours des années ont fortement contribué à la préservation de la biodiversité et des habitats marins, et ces objectifs sont maintenant clairement inscrits dans les statuts du syndicat mixte.

Le PMCB a d'abord expérimenté une première zone marine protégée en 1983 (cantonnement de pêche au sein duquel le mouillage et la plongée ont également été interdits) sur 3 ans seulement, au large de Carry-le-Rouet. Elle a ainsi été moins « imposée » aux pêcheurs, qui ont participé à son positionnement et ont donc aussi pu poser leurs conditions. Cela a permis qu'ils soient ensuite volontaires pour la renouveler, puis pour créer une seconde ZMP en 1996 devant le Cap Couronne (commune de Martiques).

En 2014, il fut décidé que ces deux ZMP, définies par arrêtés ministériel et préfectoral, seraient illimitées dans le temps. Les prud'homies de pêcheurs et le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins étaient seuls décisionnaires de cette mesure qui fait partie de leurs compétences.

2/ Quelles sont les actions menées pour améliorer ou maintenir la compatibilité ?

Des récifs artificiels équipés de dispositifs de protection anti-chaluts et anti-sennes tournantes ont été installés au sein et à l'extérieur des ZMP, afin d'empêcher la pêche illégale de ces engins dans la bande côtière. Les pêcheurs partenaires ont contribué à leur localisation.

Aujourd'hui il n'y a plus de chalutage illégal local mais ces récifs servent encore ponctuellement et restent efficaces.

Entre 1983 et 2004, cinq opérations d'immersion de récifs de production (avec caches pour la faune) ont également été expérimentées au sein et en dehors des ZMP. Les études ont démontré qu'en quelques années les peuplements autour et dans ces structures dont équivalents aux zones rocheuses naturelles. Mais devant les côtes rocheuses de la Côte Bleue, l'effet sur les pêches n'est pas perceptible avec les volumes immergés (5 000 m3). Il n'est donc pas prévu d'en rajouter de nouveaux.





Des projets d'accompagnement ponctuels sont parfois montés (création de plaquettes pour signaler à quel pêcheur sont les filets posés au sein du Parc marin, par exemple). Mais l'intérêt principal du Parc pour les professionnels, en dehors des effets sur la ressource, est le message relayé à différentes échelles et auprès de différents publics sur les réalités de la petite pêche côtière. On constate que le grand public, et même les plaisanciers, font de nombreux amalgames sur l'exploitation des ressources marines. Sur la base des études réalisées, le Parc, organisme à vocation de gestion et protection d'un territoire marin, n'a aucune difficulté à argumenter sur la sélectivité et la durabilité de la plupart des métiers de pêche exercés devant la Côte Bleue.

☐ Expérimentation d'une nouvelle méthode de gestion

Suivi(s) scientifique(s)

Les pêcheurs participent depuis 1995 à un suivi de « l'effet réserve » : des comptages comparatifs dans et hors ZMP sont réalisés pour les 2 cantonnements de pêche, et en ce qui concerne la ZMP du Cap Couronne un pêcheur volontaire met en œuvre un protocole de suivi par pêches standardisées qui se déroule tous les 3 ans à l'intérieur de la ZMP, afin de réaliser un échantillonnage à long terme de « l'effet-réserve ».

Les espèces emblématiques ou rares (mérous...) observées par les pêcheurs sont signalées au PMCB. Les pêcheurs ont ainsi un rôle de « sentinelles ». Les juvéniles (langoustes, mérous) remontés vivants sont relâchées au sein de la réserve.

Le PMCB a suivi au cours de plusieurs programmes d'études les captures au débarquement.

Un projet d'enquêtes sur les captures accidentelles de puffins et sur les mesures de réduction est à l'étude (mesure compensatoire éoliennes Provence Grand Large).

Un suivi de la population d'oursins est également assuré depuis 1994, par deux comptages annuels (avant et après la saison de pêche). Ce suivi est destiné à orienter les décisions sur le nombre d'autorisations de pêche. Il est plus ou moins pris en compte par le Comité Régional des Pêches...

Un suivi récurrent des populations locales de mérous et de corbs a également été mis en place en lien avec le moratoire mis en place sur ces espèces depuis 1993 pour la pêche de loisir (interdiction de pêche sous-marine et à l'hameçon). Les professionnels ne sont néanmoins pas directement impliqués dans ce projet-ci.

Enfin, le PMCB est également partenaire du projet « Connect'Med » porté par l'Ifremer, qui étudie les déplacements migratoires d'espèces halieutiques (loups, dorades...) sur l'arc méditerranéen. Dans ce cadre, le PMCB est en charge du marquage des poissons (pose de sondes) sur l'ensemble de la Côte bleue. Ce marquage est également réalisé dans les Calanques (par le Parc national) et sur l'étang de Thau. Un pêcheur palangrier de la Côte Bleue y a participé. Le PMCB a pu présenter les résultats préliminaires de cette étude à long terme au cours de 2 réunions organisées avec tous les pêcheurs de la Côte Bleue.

Le PMCB répond souvent positivement à des demandes de formation (auprès des élus, de l'éducation nationale, etc.). Il est souvent sollicité sur le sujet de la gouvernance partagée.

D'autres acteurs de l'environnement viennent souvent voir ce qui se fait sur le site, en particulier des délégations des pays du Sud de la Méditerranée, pour lesquels ce type de gestion pourrait être adaptable aux moyens locaux souvent limités.





Des échanges sur la gestion mise en place au sein du Parc marin ont également été organisés avec les pêcheurs d'Agde, et ont contribué à la création d'une ZMP sous la forme également d'un cantonnement au sein du site Natura 2000 marin géré par la ville.

Enfin, les pêcheurs partenaires interviennent par ailleurs dans le cadre de classes de mer organisées depuis 1986 par le PMCB auprès de tous les élèves de la Côte Bleue.

L'étude « PAMPA », menée dans les années 2010 en parallèle avec un projet de thèse, a permis une évaluation des tonnages de la pêche côtière professionnelle et de la pêche de loisir sur la Côte Bleue. Les acteurs locaux souhaitent refaire cette étude pour voir si le tonnage de la pêche de loisir (moins encadrée) avait continué à évoluer par rapport à celui de la pêche professionnelle. Les chiffres étaient équivalents selon les évaluations faites en 2012.

Le PMCB a également participé aux projets « FishMPABlue » 1 et 2, dans le cadre desquels une analyse de la gestion de la pêche artisanale au sein et autour des aires marine protégées (AMP) de Méditerranée a été menée. Une boîte à outils de gouvernance innovante pour renforcer leurs capacités de gestion a été proposée et testée suite à cette analyse. Ces études ont permis de mettre en évidence que les AMP incluant les pêcheurs dans leur gouvernance sont ont de meilleurs résultats de gestion et sont plus efficaces.

Enfin, le PMCB est aujourd'hui partenaire de l'entreprise Seaviews dans le cadre du projet « FishHab », qui vise à croiser les données de cartographie des fonds marins et des espèces produites par des sondeurs multifaisceaux avec les connaissances empiriques des pêcheurs locaux, afin d'améliorer cette technologie en développement.

Surveillance et signalement des pollutions et des infractions aux réglementations en vigueur

L'équipe du Parc marin et les pêcheurs locaux signalent les infractions constatées au sein des deux ZMP réglementées par arrêtés ministériels et préfectoraux aux services de l'Etat.

Ils ne peuvent néanmoins pas sanctionner eux-mêmes ces infractions, ni initier des procédures judiciaires, car ils ne disposent d'aucun agent assermenté sur leur territoire. Ils travaillent néanmoins très bien avec les services de l'Etat, qui prennent facilement le relai suite à un signalement.

Un pool d'une vingtaine de pêcheurs partenaires proches signalent également les filets perdus en mer et aident à les récupérer si nécessaire.

Concertation au sujet de projets extérieurs au PMCB

L'équipe du PMCB a appuyé l'OFB dans le cadre des analyses risque pêche en site Natura 2000, en particulier sur le volet de la concertation en organisant une réunion préalable à la mise en place du dispositif avec les pêcheurs.

Règlement prud'homal sur les sennes tournantes

La technique de la senne tournante pratiquée par quelques navires dans les Bouches du Rhône consiste à repérer de nuit les rassemblements de poissons, à les entourer avec un filet très haut, puis à refermer celui-ci avec une coulisse en partie basse du filet. Cette technique est en particulier celle des lamparos qui ciblent les petits pélagiques (sardines et anchois). Mais cette technique est également autorisée en France pour cibler le poisson « blanc » (loups, dorades et autres sparidés) lors des rassemblements reproducteurs.

En janvier 2010, de nuit, 3 senneurs ont capturé dans la ZMP du Cap-Couronne de 20 à 30 tonnes de loups en pure illégalité, et sans que l'acte ait pu être verbalisé. Ces poissons étaient en pleine reproduction et se rassemblaient chaque année plus nombreux dans la réserve, mettant à profit cette zone-refuge.

Ces captures massives ont aussitôt fait chuter le cours du loup sur le marché, et les pêcheurs locaux qui en capturaient quelques dizaines chaque jour dans leurs filets à proximité de la réserve n'en ont





plus capturé du jour au lendemain. Très mobilisés contre cet acte commis devant leur port dans une zone qu'ils respectaient depuis plus de 15 ans, les pêcheurs de la Prud'homie de Martigues ont adopté dans les mois qui ont suivi un règlement prud'homal interdisant la senne tournante dans toute la partie Ouest de la Côte Bleue.

Cette capture massive a induit une rareté générale du loup pendant presque 8 ans, avant que des rassemblements se reconstituent à nouveau progressivement en hiver dans la réserve. Contrairement aux agents du Parc, les pêcheurs avaient prédit que les loups allaient manquer pendant des années, et c'est l'étude « Connect'Med » qui en a démontré les raisons en 2020, en mettant en évidence que la ZMP du Cap Couronne est un secteur de passage et de rassemblement important pour l'espèce à l'échelle du golfe du Lion jusqu'aux îles marseillaises.

Interdiction de la pêche ciblée des holothuries

En 2018, plusieurs autorisations de pêches des holothuries ont été délivrées par les services de l'Etat à des pêcheurs professionnels en plongée. Du fait de la surexploitation mondiale de ces échinodermes pour alimenter les marchés asiatiques, les holothuries méditerranéennes, de moindre qualité, sont progressivement recherchées, est une exploitation déjà significative se fait dans le bassin oriental (Turquie).

Le PMCB a engagé une synthèse des connaissances sur ces espèces qui ont un rôle important dans le recyclage de la matière organique et sur cette pêche dont on ne connait aucun exemple d'exploitation durable. Ces éléments ont été présentés en réunion des pêcheurs de la Côte Bleue qui ont demandé l'interdiction de cette exploitation. Lors de la réunion suivante du Comité Syndical, une délibération s'est prononcée contre l'autorisation de cette pêche et a été communiquée aux services de l'Etat.

3/ Dans quel(s) cadre(s) sont conduites ces actions?

Réglementation

La concession d'utilisation du domaine public maritime a été attribuée au PMCB par arrêté préfectoral, pour une durée de 30 ans (2003-2033).

Les deux zones marines protégées ont été définies et sont réglementées par des arrêtés ministériels et préfectoraux.

Documents de gestion

Le PMCB est doté d'un plan de gestion, qui encadre ses actions sur une durée de 10 ans. Le premier a été élaboré en 2008 ; le dernier couvre la période 2020-2030.

Le PMCB est par ailleurs animateur du site Natura 2000. Il a élaboré son document d'objectifs (DOCOB) en concertation avec les professionnels et autres usagers de la mer entre 2010 et 2013, en veillant à la cohérence entre celui-ci et le plan de gestion du PMCB.

Une charte Natura 2000 a également été signée avec les acteurs locaux, mais elle reste difficile à mettre en œuvre sur le terrain.

La complémentarité et la compatibilité des outils (ZPF, récifs de production, récifs de protection), des documents de planification (plan de gestion du PMCB et DOCOB) et des actions mises en œuvre (règlementation du mouillage, balisage de la bande des 300m, ...) déployés sur le périmètre du PMCB apportent de la cohérence à l'action publique.

Financements

Les frais de fonctionnement du PMCB (salariés) sont pris en charge par les membres du syndicat mixte (cinq communes de la Côte bleue, Région PACA, Département des Bouches-du-Rhône) au travers de financements statutaires (participation annuelle selon un pourcentage inscrit dans les statuts du PMCB). Les projets portés par le Parc Marin sont généralement financés par l'OFB ou l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (mais celle-ci s'occupe moins de la thématique de la pêche).

Les actions du PMCB sont également parfois financées par des projets européens ou internationaux dont ils sont partenaires (InterReg FishMPAblue2, ...). Dans le cadre du prochain programme du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), le PMCB sera par exemple membre du Groupe d'action local sur la pêche et l'aquaculture (GALPA), avec le Parc national des Calanques, et bénéficiera d'un droit de regard sur tous les projets de ce secteur d'activité. Faute de moyens humains suffisants, le syndicat est néanmoins rarement porteur de projets aussi conséquents.





Enfin, les financements annuels du réseau Natura 2000 permettent de réaliser certaines actions de restauration des milieux, tels que le retrait de corps morts ou la récupération de filets de pêche perdus.

Collaboration avec les acteurs socio-professionnels

La collaboration avec les pêcheurs tient surtout aux personnes historiquement présentes (Frédéric Bachet, ex-directeur du PMCB, et William Tillet 1^{er} prud'homme de Martigues notamment) et aux habitudes de travail peu à peu développées entre les acteurs locaux (réunions d'informations régulières sur les projets en cours...). Bien que ce système fonctionne très bien pour l'instant, il sera peut-être nécessaire de l'officialiser (par le biais d'une convention par exemple) afin d'assurer sa pérennité après le départ des personnes impliquées de longue date.

4/ Acteurs impliqués et gouvernance du site

Principales structures impliquées dans la mise en œuvre

Nom de la structure	Rôle au sein du dispositif
Parc marin de la Côte bleue (PMCB)	Gestion du PMCB, animation du site Natura 2000 « Côte Bleue Marine », concertation avec les professionnels et autres usagers de la mer
Prud'homie de Martigues	Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de gestion du PMCB et du site Natura 2000
Prud'homie de Marseille	Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de gestion du PMCB et du site Natura 2000
Comité régional des pêches	Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de gestion du PMCB et du site Natura 2000

Principales instances impliquées dans la mise en œuvre et le suivi

Nom de l'instance	Structures représentées (ou grands types de structures représentées)	Fonction(s) de l'instance vis-à-vis du dispositif
Comité syndical	5 communes de la Côte bleue : Martigues, Saussetles-Pins, Carry-le-Rouet, Ensuès-la-Redonne et le Rove Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Département des Bouchesdu-Rhône Prud'homie de Martigues Prud'homie de Marseille Comité régional des pêches (qui délègue à la prud'homie)	Organe décisionnaire du PMCB (vote les projets, le budget, etc.)
Réunion annuelle	Salariés du PMCB Prud'homie de Martigues Prud'homie de Marseille Comité régional des pêches Tous les pêcheurs de la Côte Bleue DIRM Méditerranée DDTM des Bouches-du-Rhône OFB	Réunion focalisée sur la pêche : état des projets en cours dans le PMCB, point sur les problématiques de pêche et sur les besoins des pêcheurs en termes d'accompagnement. Contact privilégié avec l'administration.





Comité de pilotage du site Natura 2000 « Côte Bleue Marine »	Ensemble des parties prenantes de la Côte bleue (services de l'Etat, usagers), dont le syndicat mixte du PMCB et les trois instances de pêcheurs partenaires (comité régional et prudhommies)	Organe décisionnaire du site Natura 2000 (vote les projets, le budget, etc.)

5/ Qu'apporte le ou les statut(s) d'aire(s) protégée(s) à la démarche ?

Le fait de bénéficier du statut de site Natura 2000 permet au PMCB d'être réellement reconnu comme une aire marine protégée, et non simplement comme un syndicat mixte. Ce statut offre un cadre un peu plus formel, utile à certaines actions de restauration des milieux (retrait de corps morts...) et de légitimité d'intervention en mer.

6/ Lieu de démonstration

Le PMCB propose parfois aux personnes en visite sur le site de suivre un sentier sous-marin, afin de voir un peu ce qui se passe sous la surface. Ce sentier est positionné au moment de la visite, toujours au même endroit du Parc marin.

Puisqu'il se trouve au sein d'une ZMP, celui-ci ne permet cependant pas d'observer l'activité de pêche. On peut par contre y observer l'effet-réserve permis par cette zone de protection créée en concertation par le PMCB et les pêcheurs.

Afin de rencontrer les pêcheurs et d'observer plus directement leurs activités (marché...), des visites sont également parfois organisées sur le port de Carro.

Enfin, une salle de l'observatoire du Parc marin (bureau de l'équipe salariée) peut être mise à disposition, pour une formation par exemple.

Le PMCB accueille déjà des formations et de nombreux partages d'expérience sont menés au sein des réseaux MEDPAN, ASPIM, Liste Verte et avec le Conservatoire du Littoral.

7/ Informations complémentaires sur la démarche

Sous le décret précédent (2018), les deux ZMP du PMCB étaient considérées comme des zones de protection fortes (ZPF). Suite à la sortie d'un nouveau décret en 2022, le statut de ZPF de ces deux zones n'a pas encore été reconfirmé. Il est néanmoins fort probable qu'elles le soient toujours.

C. RESSOURCES ET DIFFUSION

Ressources à partager :

Ressources scientifiques

Les nombreux rapports produits par le PMCB concernant les différents projets scientifiques dans lesquels ils sont impliqués sont publiés sur son site internet (https://parcmarincotebleue.fr/).

Ressources techniques

- Techniques de balisage permanent des ZMP (13 bouées délimitent en permanence les 2 ZMP)
- Recul et expérience sur les aménagements de récifs artificiels (techniques de construction et d'installation, suivi scientifique, tenue sur le fond, ...)
- Moyens d'intervention en mer





Ressources de sensibilisation

Le PMCB a produit différents supports de vulgarisation sur l'activité de pêche locale (diaporamas, expositions photos, fiches pédagogiques sur les différentes méthodes de pêche...). Ils sont également disponibles sur son site internet (https://parcmarincotebleue.fr/).

Pédagogie auprès des scolaires : le PMCB a initié des stages de découverte depuis 1986, de façon à ce que chaque enfant scolarisé sur la Côte Bleue y participe au moins une fois pendant une semaine. Cette action de fond qui mobilise un agent à temps complet a contribué à l'ancrage territorial et à la pérennité de la structure. La participation des pêcheurs depuis le début contribue à une meilleure connaissance de cette profession par la population via les enfants.

Quelles actions de diffusion/transfert menées ?

Les actions du PMCB ont déjà été largement diffusées :

- Dans le cadre du réseau ASPIM, des déplacements réciproques avec d'autres aires protégées ont été réalisés et des rapports ont été rédigés.
- En septembre-octobre 2022 des visites réciproques ont ainsi été organisées avec la Réserve naturelle des îles Kneiss située en Tunisie. Ce jumelage, mis en place dans le cadre du programme Enseres, se base sur le sujet de la gouvernance collaborative avec les pêcheurs locaux. Les îles Kneiss sont effectivement confrontées à des problèmes similaires à ceux rencontrés par le PMCB à sa création (chalutage...).
- Suite à son inscription sur la Liste Verte de l'UICN, le PMCB a reçu une visite des gestionnaires des aires protégées du Costa Rica pour un partage d'expérience. Un réseau francophone des sites labellisés vient en outre d'être créé et intègre évidemment le PMCB.
- Le PMCB a beaucoup été pris en exemple par des aires protégées d'Afrique du Nord, le statut de syndicat mixte et la possibilité de mettre en place une gestion très locale des aires protégées intéressant fortement.
 - En novembre 2022, Frédéric Bachet a par exemple été interviewé sur le sujet de la gouvernance : cet interview doit être envoyée au Sénégal afin d'informer les acteurs locaux sur les possibilités de création d'AMP en collaboration avec des pêcheurs.
- De nombreux médias télévisés sont également venus faire des reportages sur les actions du PMCB (France 2, France 3, Sur le Front...).

Quel est le potentiel de transférabilité des actions menées (au regard des publics intéressés, du nombre de territoires concernés et des enjeux actuels) ?

Les nombreuses actions de diffusion et de transfert présentées ci-dessus et dans l'ensemble de cette fiche (échanges d'expérience avec les pêcheurs d'Agde comme avec des aires protégées du monde entier) font état d'un fort potentiel de transférabilité des actions menées sur ce site.

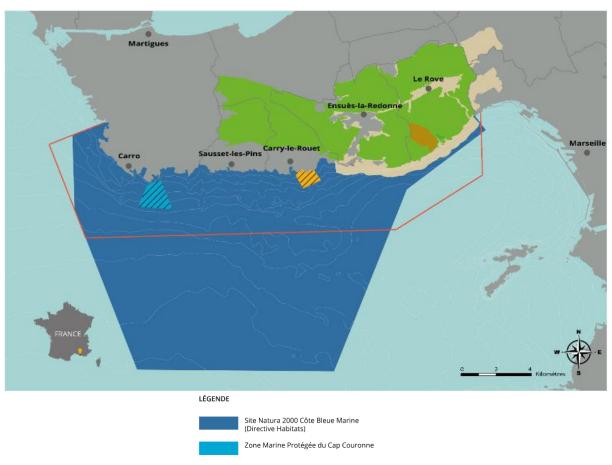
De nombreuses aires marines protégées sont en effet concernées par les problématiques de compatibilité entre leurs enjeux de biodiversité et les activités de pêche et de loisir implantées sur leur territoire : les solutions de gouvernance et les actions de protection proposées par le PMCB peuvent permettre d'engager un processus d'innovation locale tenant compte des spécificités du territoire, en montrant qu'il est dans l'intérêt de tous ces acteurs de préserver la biodiversité sous-marine locale.





D. PHOTOS/ILLUSTRATIONS SUPPLEMENTAIRES

Carte des différents statuts et zones de protection dont bénéficie le Parc Marin de la Côte bleue (Source : PMCB)





Récifs artificiels de « production » (Source : PMCB)







Récifs de « protection » (Source : PMCB)

